

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du lundi 28 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire et Conseillère Départementale.

Date de convocation : 22 septembre 2020

Étaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Maud DURNEY, Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Ioan CIOCOIU, Maguy CARMELLI-AMADIO, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Michèle ROCH

Procuration : néant

--=--

Aménagement du centre-bourg – tranche I : résultats de l'appel d'offres

La consultation pour la 1^{ère} tranche de travaux a permis de recueillir plusieurs offres relatives aux 3 lots :

- Lot 1 : VRD : offre de base
 - COLAS : 420 859 € HT
 - EIFFAGE : 440 804 € HT
 - EUROVIA : 395 174 € HT retenue

- Lot 2 : fontainerie
 - BELLE ENVIRONNEMENT : 58 682 € HT attributaire
 - SIREV : 82 167 € HT

- Lot 3 : espaces verts
 - ANTOINE : 29 968 € HT
 - DELFAUT : 28 501 € HT
 - IDVERDE : 29 500 € HT
 - BONO PAYSAGES : 22 846 € HT attributaire

Deux autres tranches de travaux suivront ; une réunion de présentation à la population et aux riverains est programmée ce mercredi 30 septembre 2020 à 18 h au Foirail.

Quant aux travaux de sécurisation des abords des établissements scolaires, ils seront définis sans tarder, la démolition des anciens silos de Terres du Sud par Mr Christophe USTULIN s'est achevée ce vendredi 25 septembre ; Mme le Maire ajoute que les immeubles DEPENNE et SARRAZIN (en cours d'acquisition pour ce dernier) vont être démolis à leur tour. Il est proposé aux élus de se rendre sur place à la fin de la réunion du 30 septembre afin de se positionner sur la conservation du séchoir qui jouxte la maison SARRAZIN.

Des aides de l'Etat à travers la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ont été allouées à la commune : 192 196 € pour le centre-bourg ; Le Département lance un appel à projet dans le cadre de la transition écologique et énergétique qui permettrait de solliciter une subvention de 45 000 € complémentaires ; un dossier de demande sera constitué et déposé dès demain car la date butoir est fixée au 30 septembre 2020.

Revitalisation du centre-bourg - Demande d'aide financière au titre de la transition écologique et énergétique : (délibération)

Madame le Maire rappelle au conseil la nécessité de renforcer l'attractivité de la Commune « Bourg Centre » de Castelmoron sur Lot dont les fonctions essentielles irriguent l'ensemble des communes de son bassin de vie qui inclut le territoire de la Communauté des Communes « Lot et Tolzac » mais aussi les communes avoisinantes situées dans la Vallée du Lot.

Il a été demandé pour cela aux cabinets d'études CITEA de Villeneuve sur Lot et PALIMPSESTE de Bordeaux de préparer un projet d'aménagement qui s'inscrit dans le prolongement de l'étude réalisée par le CAUE 47 et d'une première tranche de travaux réalisée en 2020/2021.

Ce programme ambitieux va permettre de sécuriser le cœur du bourg qui est traversé par la route départementale 13, dangereuse par son important trafic routier, véhicules et camions qui alimentent l'usine

agroalimentaire Depenne-Daucy. Il favorisera également la diminution de l'impact écologique et réduira de manière sensible les consommations en énergies.

Ce projet tient compte de la nécessité d'utiliser des matériaux en adéquation avec le développement durable, d'apporter des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur. Un axe essentiel visant à économiser les ressources en eau a été décidé par la municipalité, consciente de l'enjeu énergétique sur l'avenir.

Une aide financière est proposée par le Département dans le cadre de la « relance verte », plafonnée à 45 000 € sur une dépense éligible plafonnée à 300 000 € HT.

Le montant estimatif des travaux (tranche I) s'élève à 505 781 € HT, la commune pourrait y prétendre. Elle demande au conseil d'en décider.

**Le conseil
après en avoir délibéré**

- ✓ Considérant que ce projet inscrit la volonté de valoriser notre territoire rural tout en réduisant les impacts sur l'environnement,
- ✓ Considérant la nécessité de limiter les îlots de chaleur, de réduire la consommation d'énergies eau, électricité, de trouver des alternatives aux matériaux bétonnés
- ✓ Décide de réaliser le programme de travaux décrit dans le projet du Cabinet CITEA ;
- ✓ Dit que ce programme pourra s'étaler sur trois années de 2020 à 2022/23
- ✓ Sollicite l'aide financière du Département de Lot-et-Garonne au titre de la « relance verte » aussi élevée que possible.
- ✓ Accepte le plan de financement de la 1^{ère} tranche ci-après :

	Montant estimatif HT	Montant subvention Conseil Départemental « transition écologique »	DETR HT attendue 38 %	Autofinancement HT
Travaux	505 781 €	45 000 € En attente d'attribution	192 196,78 €	268 584,22 €
Maîtrise d'œuvre				
<i>Etude préalable</i>	29 455 €			29 455 €
<i>Marché subséquent</i>	42 780 €			42 780 €
Total	578 016 €	45 000 €	192 196,78 €	340 819,22 €

Dit que la dépense de la première tranche est inscrite sur l'exercice 2020, les suivantes figureront aux budgets primitifs de l'exercice 2021, 2022 et 2023 et charge Madame le Maire de signer tous documents afférents à ce programme.

Convention de servitude SDEE47/ Commune renforcement du poste BT du Fumat (délibération)

Dans le cadre de l'implantation d'ouvrages de distribution publique d'électricité sur le domaine de la commune, il convient de conclure une convention de servitude sur les parcelles **AR 551 au bourg** à Castelmoron sur Lot au bénéfice du Sdee 47 et de son concessionnaire du service public de distribution d'électricité.

Cette même convention, si elle concerne des ouvrages électriques souterrains d'un linéaire supérieur ou égal à 2 mètres ainsi que l'implantation d'un poste de transformation, peut faire l'objet le cas échéant d'une publication auprès du Service de Publicité de Foncière afin de sécuriser les parcelles et le réseau de distribution publique.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune l'implantation de ces ouvrages de distribution publique d'électricité,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

➤ **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de servitude nécessaire ainsi que les actes authentiques correspondants ;

Désignation des délégués au SMAVLOT – commissions géographiques « Lot » et « affluents du Lot »

(délibération)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués pour représenter la commune au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, dans les commissions géographiques du Lot et affluents

Le Conseil Municipal, après en avoir voté et délibéré :

ELIT pour représenter la commune au Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée du Lot, les délégués suivants :

- Monsieur Jean-Marie PREVOT, « Dauphinat » 47260 Castelmoron sur Lot,
- Monsieur Daniel MARROT, 3 rue Garrau 47260 Castelmoron sur Lot,

Désignation des délégués au CCAS

(délibération)

Il convient de rectifier la délibération en date du 2 juin 2020 qui ne respectait pas l'article L123-6 du Code de l'action sociale et de la Famille en terme de représentativité.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de l'Action Sociale et des Familles,

- Considérant qu'il convient d'élire des membres pour constituer le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (Madame Line LALAURIE, Présidente)

Le Conseil Municipal, après en avoir voté et délibéré :

ELIT, pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, les membres suivants :

- Madame Josianne ESCODO
- Madame Guylène LIA
- Madame ROCH Michèle
- Mademoiselle CAZAUBIEL Laetitia
- Monsieur Gérard ROUAN
- Madame DURNEY Maud

Madame le Maire nomme ensuite les membres « hors conseil municipal » qui siégeront au sein du CCAS, et qui sont membres d'une association en lien avec la famille, la lutte contre l'exclusion, les personnes retraitées, handicapées, à savoir :

- Madame RIGO Marie-France, « Tuquet » 47260 Castelmoron sur Lot
- Madame Nicole BALERIA, 11 Chemin de Ronde 47260 Castelmoron sur Lot
- Madame Elisabeth ELIE, Rue Jean Macé 47260 Castelmoron sur Lot
- Madame Maryse PAÏOTTI, 5 Rue Jean Macé 47260 Castelmoron sur Lot
- Monsieur René LAPORTE, 324 St Hilaire RD 225 47260 Castelmoron sur Lot
- Madame Françoise BOUDIE, 7 Avenue de Comarque 47260 Castelmoron sur Lot

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

La délibération en date du 2 juin 2020 est modifiée en ce sens que le grade d'attaché principal est supprimé, il ne peut être prévu au tableau en raison de la strate démographique de la commune (- de 2000 habitants)

Adressage normalisé – création de voirie

Ce projet vient compléter la numérotation des immeubles réalisée en 2012 par Jocelyne Lansade, secrétaire, dans le cadre de son concours de rédacteur territorial. Avec l'aide des services départementaux et quelques élus, la création de voirie et numéros a été réalisée le 10 juillet dernier. A cela s'est ajouté un travail pour répertorier et identifier les anciennes adresses corrélées aux nouvelles. Il convient de valider les listes établies et demander la subvention correspondante au titre de la DETR spécifique à ce thème.

(délibération)

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Maire de Castelmoron sur Lot, LOT-ET-GARONNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire ;

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
18 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention**

Décide la création des voies libellées et des numéros de voirie suivants:

Nouveau Numéro	Nouvelle Voie	1236	route de Lissandre
56	route de Lissandre	1244	route de Lissandre
121	route de Lissandre	1248	route de Lissandre
275	route de Lissandre	1251	route de Lissandre
281	route de Lissandre	1255	route de Lissandre
373	route de Lissandre	1249	route de Lissandre
407	route de Lissandre	47	route de cornière
410	route de Lissandre	166	route de cornière
436	route de Lissandre	300	route de cornière
461	route de Lissandre	378	route de cornière
532	route de Lissandre	380	route de cornière
558	route de Lissandre	180	route de St Etienne de Fougères
560	route de Lissandre	184	route de St Etienne de Fougères
561	route de Lissandre	200	route de St Etienne de Fougères
564	route de Lissandre	281	route de St Etienne de Fougères
573	route de Lissandre	285	route de St Etienne de Fougères
639	route de Lissandre	295	route de St Etienne de Fougères
679	route de Lissandre	313	route de St Etienne de Fougères
683	route de Lissandre	339	route de St Etienne de Fougères
699	route de Lissandre	641	route de St Etienne de Fougères
714	route de Lissandre	692	route de St Etienne de Fougères
734	route de Lissandre	1306	route de St Etienne de Fougères
735	route de Lissandre	1499	route de St Etienne de Fougères
737	route de Lissandre	1501	route de St Etienne de Fougères
755	route de Lissandre	1503	route de St Etienne de Fougères
816	route de Lissandre	1733	route de St Etienne de Fougères
883	route de Lissandre	29	impasse st hilaire

36	impasse st hilaire	142	route de port lalande
37	impasse st hilaire	169	route de port lalande
75	impasse st hilaire	176	route de port lalande
81	impasse st hilaire	205	route de port lalande
109	impasse st hilaire	299	route de port lalande
115	impasse st hilaire	386	route de port lalande
143	impasse st hilaire	399	route de port lalande
147	impasse st hilaire	419	route de port lalande
153	impasse st hilaire	462	route de port lalande
155	impasse st hilaire	474	route de port lalande
156	impasse st hilaire	530	route de port lalande
158	impasse st hilaire	536	route de port lalande
160	impasse st hilaire	646	route de port lalande
162	impasse st hilaire	794	route de port lalande
27	route du dauphinat	897	route de port lalande
39	route du dauphinat	902	route de port lalande
143	route du dauphinat	904	route de port lalande
211	route du dauphinat	1157	route de port lalande
567	route du dauphinat	1176	route de port lalande
777	route du dauphinat	1203	route de port lalande
780	route du dauphinat	1241	route de port lalande
1465	route du dauphinat	1284	route de port lalande
44	Chemin des Caillabenes	1353	route de port lalande
46	Chemin des Caillabenes	1358	route de port lalande
48	Chemin des Caillabenes	1481	route de port lalande
140	route de fongrave	1756	route de port lalande
307	route de fongrave	13	route de monclar
309	route de fongrave	14	route de monclar
365	route de fongrave	15	route de monclar
477	route de fongrave	16	route de monclar
563	route de fongrave	17	route de monclar
671	route de fongrave	18	route de monclar
727	route de fongrave	19	route de monclar
765	route de fongrave	20	route de monclar
817	route de fongrave	21	route de monclar
1004	route de fongrave	22	route de monclar
1076	route de fongrave	24	route de monclar
68	route de fondelaterre	26	route de monclar
143	route de fondelaterre	28	route de monclar
147	route de fondelaterre	1	lotissement des caillabènes
165	route de fondelaterre	2	lotissement des caillabènes
237	route de fondelaterre	3	lotissement des caillabènes
330	route de fondelaterre	4	lotissement des caillabènes
371	route de fondelaterre	5	lotissement des caillabènes
453	route de fondelaterre	6	lotissement des caillabènes
17	route de port lalande	7	lotissement des caillabènes
72	route de port lalande	8	lotissement des caillabènes
83	route de port lalande	9	lotissement des caillabènes
92	route de port lalande	10	lotissement des caillabènes

11	lotissement des caillabènes	2995	Route de Sermet
12	lotissement des caillabènes	3282	Route de Sermet
13	lotissement des caillabènes	3653	Route de Sermet
14	lotissement des caillabènes	3955	Route de Sermet
15	lotissement des caillabènes	4399	Route de Sermet
23	route de comarque	4419	Route de Sermet
160	route de comarque	4437	Route de Sermet
181	route de comarque	4481	Route de Sermet
264	route de comarque	4540	Route de Sermet
341	route de comarque	4541	Route de Sermet
967	route de comarque	4559	Route de Sermet
1687	route de comarque	4613	Route de Sermet
2202	route de comarque	5089	Route de Sermet
2381	route de comarque	5340	Route de Sermet
2514	route de comarque	5488	Route de Sermet
2848	route de comarque	98	route de camp de biard
2897	route de comarque	121	route de camp de biard
3163	route de comarque	246	route de camp de biard
889	route de rambeau	860	route de camp de biard
1191	route de rambeau	919	route de camp de biard
1201	route de rambeau	1370	route de camp de biard
1655	route de rambeau	1688	route de camp de biard
1	Route de Sermet	1722	route de camp de biard
20	Route de Sermet	1730	route de camp de biard
60	Route de Sermet	79	chemin de capot
76	Route de Sermet	92	route de grateloup
85	Route de Sermet	437	route de grateloup
100	Route de Sermet	752	route de grateloup
164	Route de Sermet	43	route de touraille
200	Route de Sermet	92	route de touraille
216	Route de Sermet	385	route de touraille
245	Route de Sermet	539	route de touraille
247	Route de Sermet	124	chemin les jonquas
248	Route de Sermet	412	chemin de malvinot
267	Route de Sermet	454	chemin de malvinot
313	Route de Sermet	77	route de pourret
323	Route de Sermet	84	route de pourret
331	Route de Sermet	582	route de pourret
393	Route de Sermet	964	route de pourret
432	Route de Sermet	1022	route de pourret
434	Route de Sermet	482	route de tivoli
440	Route de Sermet	669	route de tivoli
531	Route de Sermet	1106	route de tivoli
1056	Route de Sermet	1191	route de tivoli
1126	Route de Sermet	1303	route de tivoli
1800	Route de Sermet	1356	route de tivoli
2818	Route de Sermet	1637	route de tivoli
2820	Route de Sermet	1878	route de tivoli
		422	chemin de marraud

425	chemin de marraud	42	route de clairac
288	chemin du gaydoux	45	route de clairac
593	chemin du gaydoux	69	route de clairac
597	chemin du gaydoux	74	route de clairac
897	chemin du gaydoux	81	route de clairac
1032	chemin du gaydoux	91	route de clairac
1310	chemin du gaydoux	92	route de clairac
1667	chemin du gaydoux	263	route de clairac
33	chemin de conord	630	route de clairac
78	chemin de conord	634	route de clairac
86	chemin de conord	638	route de clairac
88	chemin de conord	1033	route de clairac
107	chemin de conord	1037	route de clairac
138	chemin de conord	1039	route de clairac
159	chemin de conord	1041	route de clairac
166	chemin de conord	1081	route de clairac
190	chemin de conord	1413	route de clairac
472	chemin de conord	1467	route de clairac
12	côte du rocher	1686	route de clairac
32	côte du rocher	1756	route de clairac
42	côte du rocher	1820	route de clairac
51	côte du rocher	1933	route de clairac
56	côte du rocher	1973	route de clairac
120	côte du rocher	1977	route de clairac
128	côte du rocher	2387	route de clairac
168	côte du rocher	2389	route de clairac
175	côte du rocher	2439	route de clairac
282	côte du rocher	2491	route de clairac
284	côte du rocher	2904	route de clairac
286	côte du rocher	2910	route de clairac
288	côte du rocher	3507	route de clairac
329	côte du rocher	3511	route de clairac
351	côte du rocher	54	route de roubillon
389	côte du rocher	112	route de roubillon
402	côte du rocher	160	route de roubillon
474	côte du rocher	518	route de roubillon
492	côte du rocher	797	route de roubillon
500	côte du rocher	1292	route de roubillon
528	côte du rocher	1770	route de roubillon
752	côte du rocher	1824	route de roubillon
791	côte du rocher	1874	route de roubillon
829	côte du rocher	2276	route de roubillon
939	côte du rocher	2332	route de roubillon
1115	côte du rocher	2350	route de roubillon
1117	côte du rocher	2370	route de roubillon
1235	côte du rocher	2416	route de roubillon
1500	côte du rocher	2852	route de roubillon
1796	côte du rocher	2880	route de roubillon
31	route de clairac	2993	route de roubillon

102 chemin de Musquet
196 chemin de Musquet
236 chemin de Musquet
278 chemin de Musquet
572 chemin de Musquet
56 chemin de Lidière
63 chemin de Lidière
96 chemin de Lidière
292 chemin de Lidière
499 chemin de Lidière
500 chemin de Lidière
161 chemin de la roche
569 chemin de la roche
571 chemin de la roche
576 chemin de la roche
846 chemin de la roche
1131 chemin de la roche
50 côte de fort marraud
206 côte de fort marraud
216 côte de fort marraud
220 côte de fort marraud
224 côte de fort marraud
247 côte de fort marraud

Conformément à la cartographie jointe en annexe.

Garantie d'emprunt de l'EHPAD Comarque-Beumanoir – avenant au contrat de prêt n°109485 – CDC : nouveaux taux et durée

(délibération)

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée en 2010 par l'E.H.P.A.D. « Résidence Beumanoir » de Castelmoron sur Lot, sollicitant de la Commune la garantie du remboursement d'un emprunt de 3 500 000 € pour la reconstruction de l'Etablissement au lieu-dit « Cornière » à Castelmoron sur Lot,

Vu les articles 1 2252-1 et 2252-2 du Code général des Collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu l'avenant n°110730 au contrat de prêt n°109485 – CDC, modifiant la durée et le taux de l'emprunt,

DELIBERE

Article 1^{er} : La Commune de Castelmoron sur Lot accorde sa garantie pour le remboursement du capital restant dû d'un montant de 2 561 910,96 € que l'EHPAD Résidence Beumanoir de Castelmoron sur Lot a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Pour une durée de 32,5 années au taux fixe indicatif de 1,60 %

Article 2 : Les caractéristiques du prêt phare consenti par la caisse des dépôts et consignations sont les suivantes :

▪ Montant du prêt initial	: 7 000 000 €
▪ Capital restant dû garanti	: 2 531 910,96 €
▪ Durée résiduelle	: 32,5 années
▪ Echéances	: trimestrielles
▪ Taux d'intérêt fixe	: 1.60 %

Article 3 : La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 32,5 années

Article 4 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des dépôts et consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Installation d'un médecin :

Mme le Maire rappelle l'arrivée de Mme Mounira KERKOUB au sein du cabinet médical où elle a débuté son activité de médecine générale le 15 septembre ; elle se réjouit de son installation, et précise qu'elle et sa famille ont choisi d'habiter la commune en louant une maison sise Chemin de Ronde. Compte tenu des délais, Mr PLANTY suggère de lancer dès à présent les recherches d'un troisième médecin. Mme le Maire ajoute que la CC Lot et Tolzac a pris la compétence sociale, et recherche à ce titre un médecin qui viendra remplacer celui de Tombeboeuf en mars 2021.

La commune de Castelmoron est inscrite dans le programme de santé de Tonneins, à travers une association dont le Maire Mr DANTE RINAUDO est le président ; 6 médecins salariés seront mis à disposition des maisons de santé ; Mr ARSAC, septique, rappelle que ce projet n'a pas donné satisfaction à Clairac. Mme le Maire répond que le directeur du centre hospitalier Marmande-Tonneins est très actif et apporte une aide précieuse dans la logistique (prise en charge des feuilles de soins, gestion des remboursements). Le Département voulait également créer une aire de santé, avec pour exemple, un siège basé à Castelmoron dans la maison médicale complétée d'une annexe à Tombeboeuf pour couvrir le nord du territoire de la CC, l'ensemble aurait été placé sous couvert du pôle de santé villeneuvois.

Une inquiétude est soulevée quant au devenir de la pharmacie de Tombeboeuf ; Mme le Maire rassure, son activité n'est pas menacée.

Motion relative à la désertification médicale

(délibération)

Le nombre élevé de professionnels de santé ayant cessé ou devant cesser prochainement leur activité, sans perspective de remplacement augmente, des cabinets ont fermé, tout comme l'école ou la boulangerie du village.

L'image idéalisée du médecin de campagne des romans de Balzac est révolue. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Voilà plus de vingt ans que l'on ressasse la problématique des déserts médicaux, que l'on accumule des mesures incitatives. Pourtant, la situation ne fait qu'empirer. Nous sommes confrontés à un problème sanitaire grave, à une profonde fracture territoriale. Nous devons constater l'échec des politiques incitatives mises en place jusqu'ici.

Les alertes de nos concitoyens sont récurrentes ne pouvant plus accéder aux soins, relayées par les élus locaux, mais aussi les difficultés croissantes de recrutement, notamment dans les établissements médico-sociaux tels que ceux hébergeant des personnes âgées dépendantes.

Aujourd'hui, les réponses nationales actuelles de lutte contre le processus de désertification médicale ne suffisent plus et elles ont fait preuve de leurs limites, elles sont notoirement inadaptées aux spécificités de la ruralité, imposant aux collectivités territoriales des initiatives qu'elles supportent financièrement (maisons médicales, etc.).

Le développement d'une stratégie territoriale doit s'appuyer prioritairement sur les réalités et potentialités de terrain, impulsé par les collectivités locales en partenariat avec les services placés sous l'autorité de l'État.

Les conseillers municipaux de la commune de Castelmoron sur Lot, réunis en Conseil municipal :

RÉAFFIRMENT leur attachement aux valeurs d'égalité et de citoyenneté, et plus particulièrement en matière d'accès à la santé, quel que soit le lieu de vie de nos concitoyens ;

EXPRIMENT leur souhait de se voir reconnu, comme c'est déjà le cas, pour d'autres politiques publiques dans certains lieux urbains du territoire de la République, le droit à l'innovation et à l'expérimentation, au travers de dispositifs dérogatoires financés par la solidarité nationale ;

DEMANDENT à l'État de prendre en considération la spécificité des territoires ruraux, leur difficulté persistante pour attirer, assurer l'installation et garantir le maintien de professionnels de santé et la nécessaire recherche de solutions alternatives, innovantes et adaptées localement, au risque, à terme, de voir mis à mal notre contrat social.

Rentrée scolaire : effectifs :

Ecole maternelle : 66	cantine : 62 inscrits
Ecole primaire : 127	cantine : 116 inscrits
Collège : 221	
Transports scolaires : 105	
MFR : 73	

A noter que la commune met à disposition des établissements scolaires du personnel communal à hauteur de 200 h par semaine. (une augmentation sensible est à relever en raison de la pandémie et des mesures de désinfection quotidienne qui ont dû être mises en place).

Octobre rose :

Pour sa 2^{ème} édition, l'organisation de la manifestation prévue le 25 octobre est prise en main par 2 élues, Mmes ESCODO et LIA, en lien avec des associations locales que sont le yoga (avec Mme AMADIO-CARPELLI) et Castelpiétonics (Mme GIRARDI). Les détails restent à peaufiner au regard des préconisations sanitaires. Plusieurs circuits de marche sont au programme ainsi que des séances de yoga dans la salle des fêtes en nombre limité, sur inscriptions.

Questions diverses

⇒ **MSAP** : depuis sa création dans les locaux de la Poste il y a environ 3 ou 4 ans, l'accueil de la Maison de Services Au Public est assuré par 2 agents, pour aider la population dans ses démarches administratives auprès des instances telles que la CAF, la MSA, la Préfecture ... la structure castelmoronnaise vient de se voir attribuer le label départemental.

Des journées portes ouvertes auront lieu du 12 au 17 octobre 2020.

⇒ Assemblée générale de l'ADMR : Mme le Maire salue le dévouement de Mr Gérard ROUAN, président bénévole de l'association, qui porte, depuis le début du confinement, de lourdes charges dans la gestion quotidienne des salariés et des familles ; Mr ROUAN précise qu'à cela s'ajoutent des difficultés engendrées par l'absence des salariés de l'association pour cause de COVID, il a d'ailleurs été appelé en urgence en période de weekend pour réaliser lui-même des toilettes. Fort de son expérience professionnelle, il a pu pallier ce manque, mais la situation est devenue trop lourde, aussi il lance un appel à bénévoles pour compléter l'équipe des 3 administratifs ainsi que pour prendre sa suite à la présidence de l'association. L'assemblée générale aura lieu le 8 octobre 2020 à 14 h30.

- ⇒ Budget participatif du Département : l'association de musique pour tous du collègue Lucie Aubrac s'est vue attribuer la somme de 10 000 € pour l'acquisition d'instruments. L'association de sauvegarde du matériel des sapeurs-pompiers a obtenu 50 000€.
- ⇒ Personnel Communal : en ce début de mandat, une présentation des agents communaux aux nouveaux élus semble opportune ; conjointement, une cérémonie à l'attention des trois agents qui ont récemment quitté l'équipe (deux départs à la retraite et une mutation) pourrait être organisée ; la date du 15 octobre 2020 à 18 h 30 est retenue.
- ⇒ Mr PLANTY s'interroge sur l'augmentation des taxes foncières indépendantes de la commune qui n'a pas augmenté ses taux depuis de très nombreuses années ; il suggère d'évoquer le thème en réunion communautaire.
- ⇒ Berges du Lot : afin de sécuriser la structure globale, des travaux provisoires de réfection des berges endommagées aux printemps et hiver derniers seront entrepris sous peu sous l'égide du SMAVLOT ; ils sont estimés à 50/60K€
- ⇒ Travaux mur du cimetière de Sermet : le crépis reste à réaliser
- ⇒ Mr PLANTY annonce qu'il a été contacté par 2 fois pour constater des gouttières à l'église ; depuis le nettoyage de la toiture et des gargouilles, les eaux de pluie s'écoulent massivement et pénètrent la toiture. Il signale que les chéneaux sont déjà remplis de fientes de pigeons.
Il souhaite qu'une mesure soit prise contre la prolifération de ces oiseaux qui nuisent aux édifices communaux et aux particuliers, par l'accélération du projet d'implantation d'un pigeonnier. Il suggère de le positionner à côté du mur du cimetière, sur l'emplacement des anciens silos démolis depuis peu. Mr MARROT ajoute qu'une consultation avec des professionnels est en cours ; l'entretien de ce type de bâtiment serait une charge supplémentaire, à moins de confier la maintenance à une société spécialisée. Le délai de carence avant d'atteindre son efficacité maximale est de 5 ans. Mr ZOLDAN précise que la présence d'un pigeonnier ne suffira pas à contenir la prolifération, un piégeage devrait être prévu en complément.
- ⇒ Mr PLANTY aborde les travaux de filmage des vitres des écoles ; de nouveaux devis, élevés, sont en cours.
- ⇒ Mme AMADIO-CARMELLI propose d'installer des panneaux photovoltaïques sur le futur parking près du cimetière, la commission des travaux va se pencher sur ce dossier d'aménagement.
- ⇒ Mr ROUAN évoque le stationnement qui sera interrompu pendant les travaux d'aménagement du Foirail ; Mme le Maire suggère d'adapter une zone de façon temporaire à l'emplacement des anciens silos. La commune informera les écoles et autres utilisateurs des perturbations à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.